

# BRAVILOR BONAMAT RENEGITE

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
04.10.2017

Date d'impression  
04.10.17

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

BRAVILOR BONAMAT RENEGITE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

BRAVILOR BONAMAT B.V.  
Pascalstraat 20  
NL-1704 RD Heerhugowaard  
No. de téléphone +31 (0) 725751751  
No. Fax +31 (0) 725751758  
www.bravilor.com

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

inkoop@bravilor.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

GBK/ Infotrac: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500  
ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 3	H412

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

# BRAVILOR BONAMAT RENEGITE

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
04.10.2017

Date d'impression  
04.10.17

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### acide sulfamidique

No. CAS	5329-14-6			
No. EINECS	226-218-8			
Numéro d'enregistrement	01-2119488633-28			
Concentration		>=	50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Aquatic Chronic 3		H412	
	Eye Irrit. 2		H319	
	Skin Irrit. 2		H315	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Écarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

# BRAVILOR BONAMAT RENEGITE

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
04.10.2017

Date d'impression  
04.10.17

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Conserver le récipient bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

# BRAVILOR BONAMAT RENEGITE

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
04.10.2017

Date d'impression  
04.10.17

## Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Filtre à particules P2

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant  $\geq$  0,65 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant  $\geq$  0,4 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant  $\geq$  0,7 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant  $\geq$  0,11 mm

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat solide

Couleur blanc

Odeur caractéristique

#### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

#### valeur pH

Valeur  $<$  1

Concentration/H<sub>2</sub>O 10 %

température 20 °C

#### Point de fusion

Remarque non déterminé

# BRAVILOR BONAMAT RENEGITE

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
04.10.2017

Date d'impression  
04.10.17

## Point de congélation

Remarque non déterminé

## point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

## Point d'éclair

Remarque Non applicable

## Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

## inflammabilité (solide, gaz)

évaluation non déterminé

## limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

## Pression de vapeur

Remarque non déterminé

## Densité de vapeur

Remarque non déterminé

## Densité

Remarque non déterminé

## Hydrosolubilité

Remarque soluble

## solubilité(s)

Remarque non déterminé

## coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

## Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

## température de décomposition

Remarque non déterminé

## Viscosité

Remarque Non applicable

## propriétés explosives

évaluation non déterminé

## Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

## 9.2. Autres informations

### Masse volumique apparente

Valeur 1155 à 1205 kg/m<sup>3</sup>

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

# BRAVILOR BONAMAT RENEGITE

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
04.10.2017

Date d'impression  
04.10.17

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### température de décomposition

Remarque non déterminé

## 10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les lessives alcalines.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	rat		
DL50		3160	mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
Durée d'exposition		24	h

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

#### sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagenicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# BRAVILOR BONAMAT RENEGITE

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
04.10.2017

Date d'impression  
04.10.17

## Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

## Danger par aspiration

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## Expériences issues de la pratique

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

## Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	70,3	mg/l
Durée d'exposition	96	h

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	Daphnia magna	
CE50	71,6	mg/l
Durée d'exposition	48	h
méthode	OCDE 202	

#### Toxicité pour les algues (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
ErC50	48	mg/l
Durée d'exposition	72	h

#### Toxicité pour les bactéries (Composants)

##### acide sulfamidique

Espèces	boue activée	
CE50	> 200	mg/l
Durée d'exposition	3	h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Indications générales

non déterminé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

# BRAVILOR BONAMAT RENEGITE

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
04.10.2017

Date d'impression  
04.10.17

non déterminé

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque

non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Indications générales**

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Indications générales**

non déterminé

**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

**Indications générales**

non déterminé

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets




**Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballages contaminés**

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
<b>14.1. Numéro ONU</b>	2967	2967	2967
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ACIDE SULFAMIQUE	SULPHAMIC ACID	SULPHAMIC ACID
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		



# BRAVILOR BONAMAT RENEGITE

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
04.10.2017

Date d'impression  
04.10.17

14.5. Dangers pour l'environnement		no	
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		1 Acides	

## Information pour tous les modes de transport

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

## Autres informations

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### COV

COV (CE) 0 %

#### Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### mentions de danger H-de la rubrique 3

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3  
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2  
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.